

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, annonce que le Canada participera à la Conférence diplomatique sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés, qui se tiendra à Genève, en Suisse, du 20 février au 29 mars 1974.

Le Conseil fédéral suisse a invité la Conférence à se réunir en vue de réaffirmer le droit international humanitaire existant qui s'applique aux conflits armés et de mettre à jour les quatre Conventions de Genève du 12 août 1949 pour la Protection des victimes de la guerre. Les délégués à la Conférence diplomatique travailleront particulièrement à l'adoption de deux Protocoles additionnels qui compléteront les dispositions des Conventions de Genève de 1949. Les deux projets de Protocoles additionnels ont été préparés au cours des dernières années par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) en consultation avec des experts gouvernementaux, surtout pendant des réunions tenues en 1971 et en 1972.

La communauté internationale convient que les quatre Conventions de Genève de 1949 ont fourni une bonne base en droit international pour la protection des victimes en cas de conflits armés. Toutefois, l'expérience a récemment prouvé que certaines dispositions de ces Conventions